L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 FEVRIER 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 24 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]

Bateaux partant aujourd'hui mercredi.

Pour Baton Rouge—Le METEOR, capitaine L. C. Salisbury, [illegible]

Pour le Bayou Lafourche—Le FAWN, capitaine W. R. Greathouse; [illegible]

Les Elections.

Le *Courrier Français* a consacré hier un long article à la discussion de ce qu'il appelle "une erreur mise en avant par l'*Abeille*." Si peu disposé que nous soyons, dans les circonstances actuelles, à accepter une polémique, nous croyons, cependant, devoir relever la méprise commise par notre confrère dans l'interprétation qu'il a faite de notre article sur les élections. Nous n'avons nullement voulu traiter une question de droit, mais simplement présenter un exposé de faits. Sur le droit absolu nous aimons à croire que nous serions toujours d'accord avec les écrivains du *Courrier*, mais nous ne sommes pas encore arrivé au moment heureux où l'on pourra dire "*cedant arma togæ*" et les discussions purement doctrinales [illegible] hors de propos en présence d'une proclamation qui nous dit qu'en ce moment "la loi fondamentale de l'Etat est la loi martiale."

Laissons donc le droit de côté—il est réservé—et revenons sur les faits. Nous avons dit que les électeurs n'étaient pas et ne seraient pas appelés à voter sur la question de l'abolition ou du maintien de l'esclavage, et nous avons cité à l'appui de cette assertion des passages de la proclamation présidentielle et de la proclamation du général Banks. Parmi nos citations, le *Courrier* se contente de reproduire le serment prescrit aux électeurs et il laisse de côté le passage de la proclamation du général Banks qui déclare "*nulles et de nul effet* les clauses de la Constitution et des lois de la Louisiane qui reconnaissent l'esclavage."

Or, en vertu de quoi a lieu l'élection? Est-ce en vertu d'une loi soit de l'Etat soit du Congrès fédéral? Non, elle a lieu uniquement en vertu d'une proclamation du Président, mise à exécution et interprétée par le commandant du département du Golfe. N'est-ce donc pas dans les documents émanant de ces deux autorités que nous devons chercher le sens et la portée de l'élection. L'abolition de l'esclavage est-elle une condition imposée par les proclamations précitées au rétablissement du gouvernement civil? En fait, cela ne nous paraît pas douteux. Quant aux questions de savoir si l'élection est légale, si la condition est valide, ce sont des points que nous n'avons pas abordés.

Le Congrès des Etats-Unis paraît disposé à trancher la question non moins résolument que le Président, car le comité spécial sur les Etats rebelles vient de rapporter un bill sur la réadmission des Etats séparés dans l'Union, et, entre autres conditions imposées aux conventions d'Etat, figure celle de l'abolition immédiate de l'esclavage. Le bill deviendra probablement une loi, et c'est là encore un fait à ajouter à ceux que nous avons indiqués dans l'exposé de la situation. Mais, dira-t-on, en s'appuyant sur la déclaration de M. Lincoln, la Cour Suprême peut déclarer nulles les proclamations présidentielles et inconstitutionnelles les lois du Congrès. La pythonisse d'Endor a eu le pouvoir d'évoquer l'ombre de Samuel, notre confrère aura-t-il celui de ressusciter la vénérable gardienne de la Constitution? Depuis le fameux mandat d'habeas corpus lancé en 1861, qui est venu tomber impuissant aux portes d'une citadelle, qui a jamais entendu parler de la Cour Suprême? Il est vaguement question de la reconstruction, mais on y infusant une telle dose d'éléments nouveaux, que les partisans de l'esclavage devraient perdre tout espoir d'y trouver la majorité protectrice.

En présence d'une telle situation, le *Courrier* croit néanmoins que les conservateurs doivent envoyer à la Convention des délégués esclavagistes, pour sauver ce qui reste de l'institution domestique de la Louisiane. Nous nous sommes contenté, pour notre part, d'exposer les conditions faites aux électeurs et aux candidats et nous avons voulu laisser à l'initiative de chacun le soin de prendre une décision. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que l'envoi de délégués opposés à l'émancipation ne peut avoir que la valeur d'une stérile protestation.

NOUVELLES DE MOBILE.

Marche de Sherman, de Morton sur Mobile.

La cavalerie confédérée à Jackson.

PREPARATIFS A MOBILE.

Escarmouche près de Charleston.

Le *Picayune* a reçu la *Tribune* de Mobile du 11, qui contient les nouvelles suivantes:

L'expédition de Sherman.

On lit dans la *Tribune*:

Des voyageurs arrivés hier après-midi par le chemin de fer rapportent que l'armée fédérale marchait en deux divisions—l'une qu'on supposait être de 20,000 hommes, infanterie et artillerie, sur le chemin de fer du Sud, se dirigeant en apparence sur Meridian; l'autre composée d'environ 12,000 hommes de cavalerie se dirigeait à travers la campagne vers Brandon, [illegible] la ligne du chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, [illegible] communication du général Polk avec cette ville.

On croyait, cependant, que ce dernier mouvement serait déjoué par notre cavalerie sous Lee, *Forrest* et Jackson, qui travaillent activement sur les derrières de l'ennemi. On nous informe qu'ils étaient, dimanche soir, à Jackson, marchant rapidement sur les talons de l'ennemi.

Nous avons certains renseignements, suivant lesquels l'ennemi était à Morton mardi, avec de grandes forces d'infanterie et d'artillerie. Brandon est à 12 milles de Jackson, et Morton à 23 milles sur le chemin de fer du Sud, dont l'extrémité est Meridian et qui est à environ 75 milles de Jackson. Enterprise est à environ 14 milles de ce côté de Meridian. Nous ne savons si l'ennemi marche de Morton vers Meridian ou Enterprise ou vers un point plus bas sur le chemin de fer.

Il est probable qu'il veut arriver à la rivière Tombigbee, mais il est certain également que l'on des principaux objets de son mouvement est la capture de notre ville. Eh bien qu'il ne l'ait pas encore, cependant, comme nous l'avons souvent dit à nos lecteurs, c'est le devoir des citoyens de se préparer pour le pire—et de considérer comme un fait que le salut sera vraisemblablement sur les bords d'une attaque qui sera pleine de danger pour chacun d'eux—car la ville sera défendue jusqu'à la dernière extrémité. La différence entre Mobile et Charleston, Vicksburg saute aux yeux. Comparativement, les positions naturelles de ces places offraient quelque sécurité. Ici il y en a très peu si l'ennemi amène un grosse artillerie. Sous ces relations ceci conduit profondément la note du général Maury. Ce qu'il conseille il peut, dans quelques jours, être contraint de l'imposer.

Mobile, 10 février 1864.

Mon cher monsieur: Je viens d'être informé par le général Polk que l'ennemi se meut de Morton contre Mobile. C'est donc mon devoir de demander à toutes les personnes qui ne peuvent prendre part à la défense de la ville de la quitter.

Je suis, etc.,

DABNEY H. MAURY, major-général com.

A M. Bellamy, [illegible]

Le *Tribune* cite le passage suivant du *Clarion*, de Meridian en date du 10:

Nous revenons du front. L'ennemi avance régulièrement, et la stratégie adoptée, nous a fait retirer devant lui. Samedi il a traversé le vieux Pearl River [illegible] de Jackson et il marche sur Brandon. [illegible] Dans la nuit et le matin il l'avait gardé des deux armées à proximité depuis quelques minutes. Notre armée a été trouvée en ligne de bataille à environ un mille à l'est de Morton, mais l'ennemi n'avait pas avancé jusqu'au moment où notre armée s'est retirée, ce qui a eu lieu dans la nuit de lundi (le 8.)

On dit que la force de l'ennemi se compose de 30,000 hommes d'infanterie, de 12,000 de cavalerie et de 62 pièces d'artillerie. Sa destination est la place de Mobile, sans aucun doute, pendant qu'une partie, si elle arrivait, [illegible] par cette voie de fer qu'il établissait mutuellement dans ce moment sur la ville.

Des mesures qui ont été prises pour contrarier les plans de l'ennemi, [illegible] Nous avons une confiance calme dans le général Polk, et dans les habiles généraux qui agissent sous sa direction. [illegible]

Le temple peut être sur que les forces de ses défenseurs feront tout ce qu'elles peuvent faire [illegible]

[illegible]

De Morristown, Tennessee:

Morristown, 10 février — Mde Mc Clung et Mde Boyd et leurs familles sont arrivées de Knoxville, en passant par les lignes.

Une élection a eu lieu pour les membres du Congrès dans les régiments du Kentucky aujourd'hui.

De Richmond.

Richmond, 10 février—A l'encan aujourd'hui les bons consolidés rapportant 8 pour cent ont été vendus de 113 à 121 et les bons rapportant 7 pour cent de 102 à 106 1/2; les bons de l'Etat des 15 millions, coupons, 171; dito enregistrés, 160; bons du prêt sur le coton, 175, lourds.

De Charleston.

Charleston, 9 février—Aujourd'hui, de grand matin, une force considérable de l'ennemi, supposée être de cinq cents hommes, s'est avancée de Seabrook Island, avec de l'artillerie, des canons rayés et de l'infanterie. Une escarmouche s'en est suivie et les piquets se sont repliés sur John's Island.

A 2 heures l'ennemi s'est approché à un mille et demi du fort sur John Island. Quelques uns de nos hommes ont été blessés. Le capitaine Murphy a été blessé et un cheval tué. On n'a pas d'autres détails. L'ennemi n'a tiré que quatre fois sur la ville aujourd'hui. Pas de changement dans la flotte.

RETOURS D'ELECTIONS.

	Hahn.	Fellows.	Flanders.
Madisonville	103	—	—
Brashear	58	—	21
Iberville	21	26	3
Lafourche, 1 dist.	24	408	159
Gretna	79	50	10
Bonnet Station	22	37	7
Récapitulation	5,410	1,549	1,815

Le total des votes reçus jusqu'ici est de 9,[illegible]; la majorité de Hahn sur Fellows est de 3,542, sur Flanders de 3,595 et sur les deux de 1,727.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE—Miles, homme de couleur, arrêté parce qu'il avait deux mousquets et une quantité de munitions, a répondu qu'il ne savait pas que ces armes étaient chez lui. Un examen a démontré qu'on en avait raccourci les canons afin qu'elles pussent servir à des cavaliers.

L'accusé a été condamné à trente jours de détention au workhouse.

Un vieillard du nom de Peterson. Wilson est venu répondre à l'accusation d'avoir, dans la soirée du 25 du mois dernier, essayé de faire feu sur un policeman de la Paroisse St Bernard où il demeure et d'y avoir ensuite, sans permis, de la [illegible] dans la [illegible] de cette famille.

Il a été prouvé qu'il n'avait fait que repousser une attaque de voisins qui lançaient des pierres chez lui. Le magistrat l'a condamné à $25 d'amende.

A TORTUGAS—On se souvient peut-être que peu de temps après l'arrivée du général Butler, deux individus qui avaient commis un vol avec une maison de cette ville, furent pendus, par ordre du commandant, dans le prison du parvis. Leur complice, jeune homme à la mine trompeuse, fut condamné à cinq ans de travaux forcés, mais on le renvoya à son régiment au bout de onze mois. Ses officiers ayant déclaré que l'acte dont il s'était rendu coupable méritait un châtiment plus sévère, le Pierrot l'a renvoyé à Tortugas où il restera quatre mois.

COUR DU RECORDER VENNARD.—Une demi douzaine de matelots qui, depuis dix mois, servent dans l'escadre du blocus, ayant par trop profité de leur présence ici, avaient été arrêtés. Ils se sont [illegible] relâcher en mains, leurs excursions, gymnastiques et autres se méritent pas la sévérité que la police a montrée dans cette circonstance.

Le matelot John Smith a connu plus de danger que les autres. Il paraît qu'à l'ouverture d'un café il s'était abondamment pourvu de liquide dont il était privé depuis neuf mois et qu'on l'avait trouvé plus tard dans un moment où sa présence n'était ni attendue ni nécessaire, mais il a prouvé qu'il n'y avait eu de sa part aucune intention mauvaise. Il en a été quitte pour la peur.

Le recorder a commis l'interrogatoire de H. Wischbach qui en accusé de détournement de fonds et d'abus de confiance. Il s'agit de comptoirs, d'étagères, &c, qu'un marchand de chaussures l'aurait chargé de réparer et qu'il n'aurait pas été rendus.

Fabrique de biscuits—On verra par une annonce insérée plus loin que MM. Trenard & Cie, de la boulangerie du Vieux Bassin, sont prêts à livrer aux consommateurs des biscuits de différentes espèces.

Vins, Comestibles, &c.—MM. Oscar Esnecie & Cie, 17, rue St Louis, ont en magasin et vendront aux prix les plus modérés du marché, un stock de vins rouges et blancs, de champagne, desserts, d'huile, etc., etc. Voir l'annonce.

Valse pour piano.—M. V. Wies nous a envoyé une valse pour piano composée par l'. Pecho sier. Cette charmante bluette a pour titre: "Une pensée gracieuse", [illegible]

EDITION D'HIER SOIR.

CONCLUSION DU RAPPORT DU CONTROLEUR DE VILLE.

M. Howell, contrôleur de ville, termine son rapport par ces remarquables paroles:

"J'espère voir bientôt une législature élue à laquelle sera soumise immédiatement la révision de la charte de la Nlle-Orléans. Je pourrai, de concert avec d'autres officiers du gouvernement de la ville, indiquer les défauts de cette charte. Il est possible de réduire les dépenses municipales à un degré tel qu'aucune taxe ne soit plus nécessaire excepté pour le payement des bons consolidés.

Nous avons, quant à nous, toujours pensé que la réforme indiquée par M. Howell était possible. Avec ses revenus naturels seuls, la ville pourrait faire face à ses dépenses, nous entendons par *revenus naturels* la ferme du port, celle des marchés et autres locations de terrains ou d'emplacements appartenant à la corporation. Si cette grande réforme s'accomplissait, la propriété foncière qui a souffert pendant tant d'années et surtout dans ces trois dernières années où le revenu des loyers a été presque nul, ne serait plus frappée que d'une taxe fort légère pour le payement des intérêts de la dette consolidée avec le fonds d'amortissement consacré chaque année au rachat des bons, n'exige pas au delà de $700,000. Une taxe de 1/2 pour cent serait pleinement suffisante pour le service de la dette.

Nouvelles d'un jour plus récentes PAR LA VOIE DE L'OUEST.

La situation à Knoxville et à Chattanooga.

DEBATS IMPORTANTS SUR LA READMISSION DES ETATS REBELLES.

Marchés de New York.

Nous avons reçu des journaux de l'Ouest du 17 courant; nous donnons ci-dessous les nouvelles les plus importantes qu'ils contiennent.

Nouvelles militaires.

Cincinnati, 16 février — Le général Foster a passé hier par ici. Les généraux Schofield et Stoneman sont arrivés à Knoxville le 9. La situation n'a pas changé à Knoxville. Des éclaireurs rapportent que Longstreet a retiré le chemin de fer au [illegible] jusqu'à Strawberry Plains.

La dépêche du 12 de la Gazette de Chattanooga dit qu'il est tombé une forte pluie depuis 24 heures. L'expédition de l'armée de Johnston n'a pas changé. La marche de Sherman excite une grande consternation parmi les Rebelles. Il est arrivé samedi 84 déserteurs. Les traînards circulent partout régulièrement.

Caire, 16 février—Une escarmouche a eu lieu hier à Charleston, Missouri, entre la 2e de la milice d'Etat et des guérillas. Deux fédéraux ont été tués et six blessés; on ignore la perte des guérillas.

Débats sur la réadmission des Etats.

Washington, 16 février—Il y a eu aujourd'hui à la Chambre un débat très intéressant sur l'admission d'un nommé Johnston qui se prétend représentant au Congrès pour l'Arkansas. Pendant le débat Henry Winter Davis a dit: "Si la proclamation d'amnistie du Président n'était autre chose qu'une feuille de papier perdue, ce serait un très grave empiètement sur les fonctions législatives du gouvernement, dont je suis très disposé à contester la légalité."

M. Boutwell, du Massachusetts, s'est prononcé fortement en faveur de la théorie du suicide des Etats, et a déclaré hardiment que l'Arkansas n'avait pas d'existence légale et constitutionnelle dans l'Union; que comme Etat, il avait, en fait, cessé d'exister.

Le bill pour garantir à certains Etats, dont les gouvernements ont été renversés, une forme républicaine de gouvernement, sur lequel le comité spécial des Etats rebelles a fait un rapport est un document radical. Il pourvoit à la nomination de gouverneurs provisoires qui feront un recensement de tous les citoyens blancs de l'Etat, en désignant ceux qui ont pris et ceux qui n'ont pas pris le serment d'allégeance, et si ceux qui prennent le serment forment un dixième des individus enregistrés, le dit gouverneur convoquera une convention qui sera chargée de déclarer la volonté du peuple au formant un nouveau gouvernement d'Etat; le gouverneur sera président de la dite convention.

Nul ne sera éligible à la Convention s'il a volontairement porté les armes contre le gouvernement ou occupé un emploi civil ou militaire sous le pouvoir usurpateur. La Convention adoptera dans la Constitution d'Etat les clauses suivantes prescrites par les Etats-Unis, en garantissant ainsi aux Etats une forme républicaine de gouvernement:

1o. Aucune personne qui a rempli un exercé aucun office, civil ou militaire, confédéré ou d'Etat, ayant pouvoir usurpateur, ne votera ni ne sera membre de la Législature ou gouverneur.

2o. L'esclavage involontaire est pour toujours prohibé, et la liberté de toutes les personnes est garantie dans le dit Etat.

3o. Aucune dette, d'Etat ou confédérée, créée par ou sous la sanction d'un pouvoir usurpateur, ne sera reconnue ou payée par l'Etat.

Cette nouvelle constitution sera soumise au peuple et, si elle est adoptée, le président, par une proclamation, et le Congrès par un législation, pourront déclarer le dit Etat dans l'Union.

Il est décidé en outre que toute personne qui exercera dorénavant une autorité civile ou militaire dans le service Confédéré, ne sera déclarée citoyen des Etats-Unis.

Marchés de New York.

New York, 16 février—L'argent est beaucoup plus facile à 6 pour cent pour de fortes sommes, mais il a été offert de petites sommes à 5 pour cent. Le sterling a ouvert à 170, mais est tombé à 175 1/4. L'or a été irrégulier; il a ouvert à 60 1/8, est monté à 61 1/2 et a clôturé à 60 1/8 à 60 3/8.

Le coton a été ferme, mais moins recherché à 71 1/2 le Middling Uplands.

Le marché à la farine a été calme aux prix antérieurs, à peu près. Le whisky a trouvé peu d'acheteurs à 88 à 90 le State et le Western.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le général Butler vient d'expulser du fort Monroe un correspondant du *World*, avec défense d'y reparaître, sous peine d'être condamné à un travail forcé et *ennuis*. Ce dernier mot est une de ces aimables plaisanteries qu'affectionne l'ex-dictateur de la Nouvelle-Orléans. Il donne à entendre par là qu'il se considère pas comme honnête le métier de correspondant du *World*. C'est une manière de voir que nous comprenons sans peine. M. Butler a un thermomètre d'honnêteté qui n'est pas celui de tout le monde.

LES PERTES DE L'ARMEE DU POTOMAC

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Dans un discours prononcé ces jours-ci à Philadelphie, le général Meade a laissé tomber une phrase qui a fait sensation. Parlant de l'armée du Potomac, il a déclaré que "depuis le siège de mai 1861, cette armée n'a pas eu moins de cent *mille hommes tués et blessés*." Ce chiffre a produit l'effet d'une révélation inattendue, tant on a habitué le public à se laisser bercer d'illusions sur le terrible prix dont la nation a payé ces trois années de guerre. Le général Meade a ajouté que "ce chiffre prouvait la valeur des soldats." Sans doute; mais il prouve aussi l'inanité de la lutte dans laquelle on s'est engagé.

Nouvelles diverses.

(*Extraits des journaux de St-Louis du 15 et du 16.*)

Washington, 13 février.— Dans une lettre adressée par le général Grant à M. Washburne depuis l'adoption du bill de la lieutenance-générale, il dit: "Vous devriez vous rappeler que j'ai été déjà assez honoré par le gouvernement, et je ne demanderais pas plus et ne crois pas mériter davantage. Un succès sur l'ennemi est ce que je désire par dessus tout, et je désire aussi avoir sur ceux que je commande une influence qui me permette de les employer de la manière la plus propre à assurer ce résultat."

Le comité spécial du sénat sur l'esclavage a décidé qu'il ferait un rapport pour complimenter le Président sur la proclamation d'émancipation.

Le Sénat manifeste une disposition pour réduire les dépenses générales en discutant sur le meilleur moyen de réduire ses propres dépenses contingentes.

Le comité des voies et moyens vient de rapporter un bill pour la vente de 12 millions d'or.

Les producteurs de laine de la Pensylvanie, de l'Ouest Virginie et de la partie Est de l'Ohio demandent un surcroît de tarif sur l'importation des laines étrangères, principalement les laines Buen, du cap de Bonne Espérance et de l'Australie. Le droit actuel est si faible que les producteurs américains ne peuvent soutenir la concurrence. Ils demandent un droit de 10 cents par livre, et leurs représentations ont été bien reçues.

New York, 13 fév.—Une dépêche de Washington au *Post* dit qu'il y a plus de 20 millions de piastres en or dans le trésor et que M. Chase en voudra une partie pour en appliquer le montant aux dépenses de la guerre.

Le Washington *Républican* d'hier est autorisé à annoncer que les bruits qui ont couru sur l'interruption des communications entre Knoxville et Cumberland Gap, et sur la possession par les Rebelles de presque tout l'Est Tennessee, sont dénués de fondement.

San Francisco, 11 février— Les journaux de Hong Kong du 21 décembre ne mentionnent pas la vente à Jeff Davis des navires qui avaient été équipés en Angleterre pour la Chine. Ils disent que le gouvernement chinois refuse le matériel par la raison que le constructeur a dépassé les ordres donnés.

Au lieu de fournir les bateaux pour la navigation des rivières, Osborne a acheté une flotte suffisante pour garder toute la côte de Chine; les navires ou sont très coûteux et beaucoup trop gros pour le service proposé. M. Lay, en outre, agent du propriétaire, a pris, sans autorité, des engagements dispendieux avec les officiers et les hommes d'équipage.

Osborne s'est rendu à Pékin et a fait tous ses efforts pour qu'on acceptât les navires mais en vain. Le gouvernement chinois a préféré perdre ses avances. Osborne, conséquemment, est retourné à Shanghaï, et a renvoyé les équipages; les navires ont été vendus, et les expédiés les uns pour l'Angleterre, les autres pour Bombay.

Boston, 12 février.—Un correspondant du Boston *Herald* écrivant de la flotte devant Charleston dit à la date du 3 février:

"Les Rebelles ont essayé plusieurs fois de renforcer la garnison presque épuisée du fort Sumter, mais ont échoué. Cette opération ne peut être faite dans le jour, attendu que, tous ces canons commandent tout le périmètre du port et de la ville, et notre lumière de calcium rend cette opération tout aussi impossible la nuit. Une garnison dans le fort [illegible] sont décimés [illegible] hommes qui gardent Sumter [illegible]

Les Rebelles ont entrepris [illegible] fois de lancer contre nos canonnières [illegible] torpilles, mais la marche [illegible] dernière [illegible]

Une lettre de Detroit [illegible]

GRANDE NOUVELLE.—On assure [illegible] Tous l'ave a dompté ... [illegible]

LE COMPLOT DE RICHMOND.

L'*Examiner* de Richmond du 8 février publie ces détails suivants sur la découverte d'un complot découvert dans cette ville:

"Le gouvernement avait reçu depuis plusieurs jours des renseignements qui insinuaient à n'en pas douter l'existence dans notre ville d'une société affiliée d'hommes dévoyés, dont l'objet était de délivrer de force les prisonniers yankees internés au Libby et à Belle Isle, d'assassiner le Président et d'incendier tous les monuments publics de la capitale.

Le capitaine McCubbin, chef de la police secrète, fut chargé de pénétrer ce mystère et de rechercher les auteurs de ce labyrinthe de sanglants d'un effet stupéfiant. Ce fonctionnaire alla muni de [illegible] les deux individus qu'il avait en vue [illegible] A. W. Hentz, demeurant dans la Main entre les rues Main et Franklin. On constata qu'il était un des chefs les plus actifs de l'association, et le résultat de nos agents de recherches [illegible] une quantité de papiers importants, entre autres les listes de membres [illegible]

"Hentz, le chef supposé de la société, a toujours eu la réputation d'être un homme déloyal, [illegible]

Ce complot est un fait grave, puisqu'il révèle l'existence de conspirations unionistes dans le Sud. Néanmoins, la publicité que lui a faite donné M. Jefferson Davis prouve qu'il n'est redouté que très médiocrement.

Malgré tout ce qu'on a dit, en effet, l'entente la plus complète règne au Sud entre le président, le congrès et l'immense majorité des populations du Sud. Que cet accord est au moins un moment troublé, il ne serait plus aujourd'hui [illegible]

Il faut donc s'attendre à une campagne aussi énergiquement conduite que le permettront les ressources dont dispose la cause confédérée."

Courrier des E. U.

LA CANDIDATURE DU GENERAL GRANT.—On lit dans un journal du Nord:

Le *Republican* de St-Louis déclare en termes formels, et dans un langage qui semble autorisé, que le général Grant refuse de se porter comme candidat à la Présidence. Le *Herald* en serait pour les frais d'éloquence auxquels il se livre depuis deux mois en l'honneur du vainqueur de Vicksburg. Peut-être, du surplus, est-ce la crainte d'avoir M. James Gordon Bennett pour allié qui a fait reculer le général Grant.

LE NOUVEAU MINISTERE ESPAGNOL

Voici quelques renseignements sur les membres du nouveau ministère espagnol dont nos avons donné la liste.

M. Arrazola, président du conseil, a été à plusieurs reprises ministre de grâce et justice; dans ces derniers temps, il était président de la Cour Suprême; c'est un des magistrats les plus distingués, et comme un éminent orateur du Sénat.

M. Alvarez, ministre de la justice, ancien député et sous-secrétaire d'Etat au même ministère, est un homme politique très considéré.

Le général Lersundi, ministre et ancien président du conseil des ministres, est un des militaires les plus braves, qui s'est beaucoup distingué dans la guerre d'Afrique.

M. Trupita, ministre des finances, ancien fonctionnaire du ministère dont il est ministre aujourd'hui, est un homme de grandes connaissances pratiques dans la branche d'administration qu'il est aujourd'hui appelé à diriger. Il est membre de la Chambre des députés.

M. Benavides, un des hommes les plus éminents du parti modéré, a été déjà ministre de l'intérieur (gobernacion). Il est membre de la Chambre des députés.

M. Benavides, un des hommes les plus éminents du parti modéré, a été déjà ministre de l'intérieur (gobernacion). Il est membre de l'Académie espagnole, et il s'est également distingué comme écrivain. Il a été nommé plusieurs fois à la fois partie de la Chambre.

M. Moyano, député et ancien ministre, a rendu d'éminents services dans le ministère à la tête duquel il vient d'être placé.

M. Castro, ministre des colonies, a été ambassadeur d'Espagne à Turin de 1856 à 1858, et depuis conseiller royal et préfet de Madrid. C'est un orateur éminent de la Chambre.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

Suite.

—Vous êtes sans pitié, sire, s'écria-t-il; vous marchez sur moi comme sur un ver de terre, le ver se redressera.

—Je crois que vous me menacez, monsieur? dit dédaigneusement le roi.

—Je souverai Clotilde malgré vous; je la défendrai contre vous!

—Salaïn, bien, comte, fait-il, devient rebelle, et que je l'aurai la charge de maître de l'hôtel!

En même temps, François s'approcha lentement, lui arracha son épée et la brisa sur son genou robuste. Il ajouta:

—Te voilà désarmé et à ma merci, Aurélien! Sais-tu qu'à cette révolte tu perds ton comté.

Sais-tu qu'il y va de ta tête? Mais ne crois pas que j'aie peur de te sacrifier à ma colère. Tiens voici mon épée. Ose donc frapper ton maître.

Et François Ier se croisa dédaigneusement les bras.

—Oh! la mort pour moi, mais grâce pour Clotilde! dit le gentilhomme.

Montchenu était à bout de forces; la servilité du favori n'était pas tout à fait éteinte en lui, quand il s'était vu jeté sous épée à ses pieds et offrir à ses coups, il se mit à trembler comme un enfant; il était vaincu par un de ces modes; il crut voir toute la court apparaître, tandis qu'on le saisissait et qu'on l'entraînait comme coupable de lèse-majesté; il s'était involontairement!

—Pardon, sire, pardon!

Et quand le roi lui eut fait signe de ramasser l'épée, il la ramassa humblement.

—A la bonne heure! dit François, tu redeviens raisonnable.

Mais Clotilde saisit alors la main du comte Aurélien, et d'une voix douce:

—Au nom de ma mère, dit-elle, je vous pardonne, monsieur. Vous n'avez pas besoin du roi de France, je ne désire pas le roi de France à l'hôtel des Tournelles. Vous aurez rompu un mal une fille innocente; innocente, frappez avec de cette épée et vous aurez expié tout le mal.

Ses yeux brillaient d'une flamme étrange, et François, effrayé de ce transport inattendu, résolut de changer de rôle et de prendre un ton plus doux.

—Vraiment! ma mie, vous entendre, on dirait que je veux suivre l'exemple de ce Romain à qui la belle Virginie n'échappa que par un coup de couteau. Fi! de grâce bonne! je ne prétends pas voir imposer mon amour comme un tyran. Il est vrai que je suis un peu trop crédule à l'endroit de ces vertus farouches qui méritent les honneurs et les joies du monde. Si vous vous montrez si froide envers moi, c'est que vous en aimez un autre. Le cœur des femmes n'est bien gardé que par l'amour.

—Dois-je rester exposée à de pareils discours? murmura Clotilde, tandis que ses larmes semblaient s'être éteint.

—Cet autre, continua François Ier, c'est Didier, le neveu de M. de Montchenu. Vous ne le niez pas.

Clotilde garda le silence et rougit.

—Eh bien! reprit le roi, ce gentilhomme est un rebelle, un complice de M. le connétable. Il s'a nié et défendu, il est accusé de trahison, il sera condamné, il mourra.

En même temps il regarda du coin de l'œil l'effet de ce qu'il avait jeté à l'hôtelier.

Les jeunes hommes en [illegible] et jugèrent les autres.

—Vous ne croyez pas à sa trahison, sire, et vous n'abuserez pas de votre pouvoir pour vous venger. Les lettres que l'on nous a montrées et [illegible] parce que je l'aime? Oh! je ne veux pas être cause de sa perte! Mme Diane ne l'avait bien détaché de lui aurait laissé là. Mais écoutez, sire, lequel vous promettrai de ne jamais le revoir, de ne jamais prononcer son nom! ...... faut il [illegible] souvenir ...... de ma pensée ...... Eh bien! j'essaierai de l'oublier ...... mais vous le sauverez, n'est ce pas? vous lui ferez grâce!

—Je n'accorderais pas sa vie à madame la connétable, dit brusquement François Ier irrité de voir la froideur de Clotilde se fondre au nom de Didier. Le jeune homme est coupable, mais j'userai de mon droit de grâce en sa faveur si vous promettez de venir me remercier de sa clémence au palais de Tournelles.

Les fumées à l'horizon devenaient plus noires et plus épaisses.

Maître-vous donc votre droit de grâce à l'encan? reprit elle avec indignation. Voulez vous pour M. Didier de m'avoir protégée contre vos viles poursuites? Si vous m'aimez réellement, sire, pourquoi agissez vous ainsi, au lieu d'être bon et généreux? Est ce par l'oppression et la violence que l'on gagne les cœurs? et voulez vous donc me forcer à vous haïr?

Le roi la regarda avec une expression singulière et triste.

—Mademoiselle, dit-il après un instant de silence, je serai toujours jaloux de ce jeune homme; les morts seuls sont des rivaux pas dangereux; il faut, pour que je pardonne à M. Didier, que vous soyez à jamais perdue pour lui; l'empire par un obstacle infranchissable. Acceptez d'autres attachés comme demoiselle d'honneur au service de Mme d'Angoulême, et le neveu de comte Aurélien vivra. Je n'exige pas davantage.

La fumée à l'horizon devenait rougeâtre.

—Etre oubliée et méprisée par tout de Clotilde avec accablement. Oh! vous, grâce; sire, [illegible] Ainsi, M. Didier se sauvera s'il est épargné votre colère, d'un lâche abandon! Sa image pâle et douloureuse troublera chaque nuit mon sommeil! ... Et cependant, si je le dois [illegible]

—Comme vous l'aimez, Clotilde! interrompit le roi, rien que ce mot me tue. Les ordres sont donnés. L'heure de votre supplice approche.

Il venait un maladroit dans la direction de la fumée, dont les panaches se teintaient d'éclat de lueurs rougeâtres.

—Vous voyez ce signal, reprit-il. Quand la flamme sera devenue flamme, Didier entendra sa sentence, et quand elle finira dans les airs, il sera exécuté en l'abîme.

Clotilde attacha ses yeux sur ces vapeurs sinistres qui se déroulaient dans le ciel, et se leva frissonnante, balbutiant:

—Il ne me pardonnerait pas! il me maudira! il se courrouce de lui et marché jusqu'à!

L'Etre semblait perdu de grâce. Il était par [illegible] dompté moins des eaux voisines elle comprenant [illegible] maison de Montchenu comme pour l'interpeller en secours.

—Il faut sauver votre neveu, monsieur! Sire, je serai demoiselle d'honneur de Mme la duchesse d'Angoulême.

XVII.

LE BUISSON.

Lorsque M. de Montchenu voulut ramener le cheval de roi, il resta fort désagréablement surpris de l'apercevoir seul, était occupé en échange.

Il fallait donc traverser à pied la gué qui conduisait à l'autre rive.

Autre contre-temps! Au moment où le comte, qui venait se détourner à suivre François Ier, qui se rapprochait intérieurement d'avoir vaincu la résistance de la jeune huguenote, était de [illegible] la voix de gros [illegible] se proposait avec une rapidité menaçante, les [illegible] le torrent et [illegible]

Nos trois personnages [illegible] pour ce qu'ils virent à l'aventure, ils vont leur pourront au visage [illegible] leurs pieds s'enfoncer dans le sable vaseux, et un bout de quelques [illegible] en avant ils avaient perdu le gué. Ils s'arrêtèrent.

—Marchons! dit vivement Clotilde, qui, voyait que par sentiment de générosité, le ravage, je comprends pas qu'aucun obstacle pût les arrêter.

Et, quoi se tourne vers M. de Montchenu et lui dit à l'oreille:

—Soyez notre guide, monsieur le comte, avec de vous plus de gué. Vous devez connaître les abords mieux que personne, vous qui êtes seigneur de ce pays.

—A ces mots François lève la jeune fille qui jeta sur le roi un regard de reproche et de rétribution offensant, qu'une rougeur d'orgueil avait un front un moment.

—Me croyez vous donc capable de vous tromper, ma mie? répondit-il; il faut un bon cheval, je traverserai l'eau et je sauterai le feu, s'il arrivera à temps. Allons, comte Aurélien, aidez nous à sortir de cette vase; nous allons nos pieds et s'y attache comme de la poix.

Cependant M. de Montchenu regardait autour de lui avec inquiétude; tout à coup il frissonna et porta la main vers son épée.

—J'ai peur!

—Peur! murmura François. Je vous étonne, marry, pour de la pluie et de la grêle, vous, un homme de guerre!

—Oui, dit le châtelain, car nous sommes menacés d'un danger que ni notre courage, ni la force. Et pour tout votre salut, et pour Clotilde je vous retrouverons par le gué, je ne pourrai pas même, en domptant ma vie, préserver la vôtre.

L'orage grandissait toujours. Le ciel n'était plus qu'un immense voile sombre d'éclairs, et à ces clartés sinistres on eût dit d'une pluie sanglante tombant sur la terre.

—Avançons! dit encore Clotilde, qui n'écoutait que sa pensée; je ne suis pas fatiguée, et cependant, chose étrange, je ne puis plus marcher. Ah! je ne sais qu'une femme, je n'ai pas votre énergie et votre vigueur, eh bien! laissez-moi et allez en avant, sire, pensez à votre promesse. Vous êtes un loyal chevalier. Il faut la tenir si vous ne voulez pas faillir à l'honneur.

—Mais je ne puis arracher mes pieds de ce sable maudit! s'écria François désespéré. De quel danger parlez-vous, monsieur le comte? de vous sommes de vous expliquer.

—Hé, dit M. de Montchenu avec un frémissement d'horreur, nous sommes engagés dans un banc de sable mouvant.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 23 février.

L'absence d'activité s'est fait remarquer aujourd'hui, dans presque toutes les branches du marché monétaire. D'autre part, les cotes reçues de New York ont jeté le désarroi dans le coton, les acheteurs se sont tenus à l'écart et ont exigé des concessions auxquelles les détenteurs n'ont pu consentir. Le sucre et la mélasse, au contraire, ont été recherchés et ont rapporté des prix pleins.

Le mouvement n'a été que modéré dans la Change. [illegible] Les banques ont tiré à 1/2 d'escompte pour les rembourser toutes et les courtiers ont pris 1/4 à 1/2 pour [illegible] Une des banques a cessé de vendre [illegible]

Le sterling, La marche a la clôture, tendait à la hausse. Des traites pour les sont à 1/2 dans à 1/2, 173 1/4 et 173, mais on peut les coter à 173 1/2 au.

L'or et l'argent ont marqué d'abattement — la prime de [illegible]

Aucune opération importante n'a eu lieu dans les billets de banques.

Une vente de 30 actions de la Banque d'Amérique s'est effectuée à 70. Il s'est vendu pour $21,000 de scrip d'assurance de Home, de '59 et de '60 à des conditions qui n'ont pas été annoncées et un lot plus petit de la même compagnie, de [59] à 47 1/2 payable à la plasque. Le marché est resté très faible.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 22 février 1864.

Arrivé, hier, 249 boeufs et 194 vaches. Vendu 80 boeufs, 7 cochons, 115 veaux et 9 vaches à lait. A vendre, 130 boeufs, 124 cochons, 803 moutons, 107 veaux et 49 vaches à lait.

Boeuf de l'Ouest, 1re qualité, par		16 cts la liv.
" 2e "		12 a 14
" 3e "		10 a 11
Veaux, 1re qualité, par tête		$ 14 a 20
Veaux, 1re qualité, par tête		$25 a 35
" 2e qualité, par tête		$16 a 20
Cochons, par gr.		13 a 14 cents la livre.
Moutons, suivant la qualité, par tête		$ 4 a 10
Vaches à lait, par tête		$ 60 a 95

Mariés, hier, 24 février, à l'église St Maurice, par le Rév. Lamy, M. EUGENE DUPRE à Mlle CECILE BABASSA—Leurs deux de cette ville.

Décédée, hier soir, 24 février, à sept heures vingt-cinq minutes, à l'âge de 10 mois et 21 jours, CONSTANCE LEONIE, fille unique de R. V. Whitten et de Stéphanie Cassy. L'enterrement aura lieu cette après-midi, à 5 heures. Le convoi partira de la résidence de la famille, rue des Ursulines, No 201, entre les rues Tremé et Marais.

Est décédée, hier soir à 10 heures et demie, à l'âge de 51 ans, dame veuve ROBERT PREAUX, née DUZAN. Les amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures et demie. Le corps est exposé rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente hebdomadaire de vins, eaux-de-vie, whisky, [illegible] aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M. au [illegible] No 20, rue de la Vieille Levée, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.

[illegible]

WARNEKEN & Co.

[illegible]

Boulangerie du Vieux Bassin.

Avis aux familles et aux épiciers.

MM. TRENARD & CO., viennent d'ajouter à leur maison une fabrique de biscuits [illegible]

DEUX MILLE CINQ CENTS caisses de 12 bouteilles [illegible] OSCAR BERIER & Co. 17 rue St Louis.

ERARE depuis mardi, 16 du courant, un jeune nègre nommé NICOLE, [illegible] MAMITE LATO. [illegible]

Bouteilles vides—Bouteilles vides.

Le prix le plus élevé sera payé, comptant, pour les bouteilles vides suivantes: [illegible]

J. A. KLAFFER, [illegible] Rue Bienville, Nos 25 et 27.

CAFE A VENDRE

A l'amiable.

ENCOIGNURE Conti et Passage de la Bourse connu sous le nom de Café de l'Union. Il sera vendu d'un manière à l'amiable [illegible]

Cuir! Cuir!

UN grand assortiment de veaux français, allemand et américains [illegible] M. W. McCHESNEY & Co. [illegible]

Demande de Barbier.

ON demande de bons Barbiers, un BON OUVRIER BARBIER [illegible]

Avis au Public: Nouvelle Religion.

[illegible]

NICOLAS MAILLARD.

LIVRES.

EN débarquement du steamer Columbia: [illegible]

WM. J. REID, Rue des Magasins, No 33.

GROCERIES A VENDRE.

CHIEN TROUVE.

TROUVE, un CHIEN A LAPINS, [illegible]

No 10, Rue St Louis. **G. BORZINO,** No 10, Rue St Louis

Importateur et Marchand Commissionnaire.

Rue St Louis, No 10, entre Levée et Chartres, NOUVELLE-ORLEANS.

A VENDRE.

150 barriques vin rouge St Julien et St Estèphe, [illegible]

Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée Générale.

TOUS les membres composant la dite société sont priés d'assister à une assemblée générale qui aura lieu DIMANCHE 28 février, à [illegible] heures P. M. à l'Asile de la Société, rue Ste Anne, près Hospital. [illegible]

O. HOUR, Secrétaire.

ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES.

Dépôt de Blessing.

21 ...... CHARTRES 21

ON trouvera au dépôt des ALBUMS [illegible]

S. T. BLESSING.

Moulins Eagle, à coton,

Perfectionnés.

LES célèbres moulins à coton du calibre "Eagle Cotton Gin" [illegible]

Wm. B. CONLEY, agent, Rue St Charles No 81, coin Union.

APPROVISIONNEMENTS.

Quartier Général du Département du Golfe, Nouvelle-Orléans, 19 février 1864.

ORDRES GENERAUX No 21.

A PARTIR de [illegible]

Par ordre du Major Général BANKS. R. B. IRWIN, A. A. Général.

Demande de commis.

UN jeune homme actif et intelligent, parlant le français et l'anglais, [illegible]

J. A. DA ROCHA & CO.

No 4 ...... RUE CHARTRES ...... No 4

REÇU par le dernier steamer:—

Gants Jouvin et Alexandre, pour dames, enfants et messieurs,

Ganterie et Bi d'Ecosse,

Rubans pour chapeaux et garniture,

Corsets pour dames et fillettes,

Boutons pour manchettes,

Boutons de peau d'acier et d'or, &c;

Un grand assortiment d'articles de fantaisie et de nouveautés pour dames et enfants.

Veuillez passer le

No 4 RUE DE CHARTRES

MODES.

Mme RENAUD LEPETIT,

Modiste [illegible]

BROTT & DAVIS,

22 ...... RUE GRAVIER 22

Coin Tchoupitoulas.

LE GRAND STOCK ADDITIONNEL

Reçu par cette maison

EST MAINTENANT OUVERT

ON PEUT VENIR L'EXAMINER.

LE COMMERCE

DOIT SE RAPPELER QUE LA PLUPART

DE CES MARCHANDISES

Sont consignées

ET DOIVENT ETRE VENDUES EN BLOC

A L'ENCAN

GRAND ENTREPOT DE COMMERCE,

Rue Gravier No 22

La maison a conséquemment baissé ses prix

A LA PLUS PETITE FRACTION AU-DESSUS DU

Prix coûtant.

Beaucoup des articles en magasin

ONT ETE ACHETES A LA BAISSE

A BOSTON,

PHILADELPHIE ET NEW YORK,

et seront vendus

A LA MEME BAISSE

QUE LES MARCHANDISES REÇUES DERNIEREMENT.

INDIENNES:

LE PLUS GRAND STOCK QU'IL Y AIT EN VILLE

ET A DES PRIX

QUI DEFIENT LA CONCURRENCE:

SPRAGUE,

Couleurs légères,

FONCEES,

POURPRES,

NOIRES et

BLEUES.

INDIENNES AMERICAINES—la plus belle variété qui ait jamais été offerte à la Nlle Orléans.

WASHINGTON,

LACONIA, et

DUNNELL LIGHOR.

A VENDRE A D'ENORMES SACRIFICES.

INDIENNES CABOT et LAWRENCE NUANCES FONCEES et MEDIUM—A vendre à BON MARCHE pour clore.

Toutes les autres qualités et genres sont offerts aux mêmes conditions.

INDIENNES ET BATISTES FRANÇAISES,

Do ALLEMANDES, Do SUISSES, Do POUR MEUBLES, INDIENNES A BON TEINT POUR COURTEPOINTES, &c., &c.

LINON,

ORGANDIS,

GINGHAMS,

GINGHAMS Mozambique,

BRILLANTE fantaisie en couleur,

TOILE DU NORD,

CAMBRICS,

ALPACAS FANTAISIE, ET NOUVEAU GENRE

BLANCS, avec différents genres de Crinolines.

ALPACAS unis en couleur, ALPACAS NOIR.

SOIE FOULARD NOIRE ET BLANCHE—pour le Printemps—à un bon marché extrême.

SOIE NOIRE à un bon marché extrême.

UN LOT DE SOIERIES FINES ET D'ETOFFES—à bas prix, pour clore.

UN GRAND ASSORTIMENT DE GRENADINE A OURLE EN COULEUR, TOUT LAINE, FOND NOIR, convenable pour le commerce de la ville—à vendre à très bon marché.

Le plus grand stock de BRILLANTS et ETOFFES BLANCHES à vendre au dessous du marché.

COTONNADES de tous genres, poils, couleurs et qualités, à vendre à bas prix au commerce.

MALBORO PLAIDS et STRIPES.

GINGHAMS A CARREAUX, STRIPES MANCHETTES et DENIMS de toutes couleurs et qualités.

STRIPES et GINGAN, COUTILS ANGLAIS et AMERICAINS à rayures, différentes qualités.

COTONS ECRUS, marques Tallahassee et autres, de tous les poids, pour chemises et draps.

COTON BLANC do do

BATISTES et BATISTES PAPIER.

KERSEYS FARMERSVILLE.

PLAINS, JEANS DU KENTUCKY,

SATINETS,

ETOFFES de toutes espèces pour MOUSTIQUAIRES,

CASIMIRS,

PIQUES,

SILESIAS,

TOILES de toutes espèces,

BONNETERIE,

FLANELLES de toutes espèces,

OBJETS DE FANTAISIE, tels que—

BOUTONS,

AIGUILLES,

FIL,

EPINGLES,

GROSSES, &c.

—Egalement—

CORSETS,

CRINOLINES,

PARAPLUIES,

ABAT-JOURS,

GRANDS MANTELETS DE DENTELLES,

MANTEAUX,

SACS pour enfants.

—Egalement—

BOTTES,

SOULIERS,

BRODEQUINS,

GUETRES, &c.

—Egalement—

Un fort stock de chapeaux pour hommes, enfants et domestiques.

—Egalement—

Le premier envoi d'un IMMENSE STOCK DE VETEMENTS.

Le monde commercial doit se rappeler que le STOCK de MM. B. & D. AUGMENTE à chaque arrivage.

Champagne Heidsieck & Co.

NOUS avons en magasin et à l'avenir recevrons régulièrement un approvisionnement complet de ce vin populaire et justement célèbre.

D. FATJO & CO., rue Tchoupitoulas, Nos 58, 70 et 72.

AVIS.

ON demande UN COMMIS DE PHARMACIE, parlant le français et l'anglais. S'adresser rue du Camp No 173, au

Dr. PAULIN.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres No 137, au No 24 de la même rue, près Douane.

AVIS.

MM. GOTTSCHALK & MAGNER, courtiers, ont transporté leur bureau au No 110, rue de la Commune entre St. Charles et Carondelet.

Graine de coton pour semence.

A VENDRE

EN lots à la convenance des acheteurs, GRAINE DE COTON garantie, de la Pointe Coupée, par J. & J. TARDOS, 41, rue Vieille Levée.

Champagne PIPER HEIDSIECK:

LE soussigné a pris des arrangements avec les agents de New York du CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK, dont la supériorité est reconnue par tous les amateurs, et il aura constamment en magasin de ce Champagne.

T. BAILLY BLANCHARD Jr, 31, Vieille Levée.

100 paniers Champagne PIPER HEIDSIECK,

En débarquement du steamer Cicole, 10 paniers dito, attendus par le steamer [illegible]

T. BAILLY BLANCHARD Jr, 31, Vieille Levée.

Tabac à fumer.

QUINZE CENTS livres tabac à fumer, [illegible]

BORNIO & BROTHER, rue Gravier No 34.

Attendu par le brick Duc Prestilli,

VENANT DE GENES ET DE MARSEILLE,

400 barriques vin de Cette et Bergerac; 100 quarts de pipes vin de Porto et Madère; 300 caisses vermouth Noilly Prat & Co; [illegible] 100 balles amandes [illegible]

L. LANATA, [illegible] rue Jefferson, entre Chartres et Levée

AVIS AU PUBLIC.

M. L. SCIPTE prévient le public que ceci [illegible]

Jefferson, Gretna, [illegible] février 1864.

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Mercredi soir, 24 février, la GRANDE TROUPE DE LEA.—Ballets, Pantomime, Danses, Entremets comiques, &c.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Mercredi soir, 24 février, ROMEO AND JULIET, tragédie de Shakespeare.—Le concert se terminera par JENNY LIND.

Théâtre St-Charles.

Mercredi soir, 24 février, le GRAND POLYORAMA représentant les batailles au Nord et au Sud,—[illegible] WARNEKEN'S MINSTRELS, vaudeville. Exposition aujourd'hui à midi.

PERDUS.

DEUX certificats de la Banque d'Amérique, No [illegible] [illegible]

ALFRED KEARNEY, rue des Magasins No 87

AVIS DE SOCIETE.

LE soussigné, par acte passé devant S. Magner, notaire, ont formé une société sous la raison de COUTURIE FRERES, et feront les affaires générales de commission au No 18, Vieille Levée.

AMEDEE COUTURIE, AUG. COUTURIE.

En commandite [illegible] F. DUBREUIL, PLASSMAN & CO.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hôtel de Ville, 19 février 1864.

LE prix de la farine étant [illegible] [illegible]

STEPHEN HOYT, Capitaine de [illegible] Maire, [illegible]

PERDU

IL a été perdu, dans le courant du 17 courant, un mandat de la somme de [illegible] [illegible]

Vin de Cette

400 BARRIQUES vin de Cette, en débarquement du brick Ottoman, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr. 61 & 63, rue de la Vieille Levée.

Marrons, Réglisses, Amandes, &c. &c.

12 BARILS marrons, [illegible] 11 barils amandes [illegible] 12 barils [illegible] Réglisse, [illegible] Anis d'Espagne, en débarquement du brig [illegible] à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr.

ABSINTHE, ABSINTHE.

VENANT d'être reçues directement—[illegible] absinthe blanche, d'une qualité extra de la marque Couhaire Lecoultre. A vendre par DUNTZE & CO. Enc. Royale et Conti.

LIQUEURS DE CERISES.

25 caisses de liqueurs de cerises de Copenhague, do do de Kummel, [illegible] A vendre par DUNTZE & CO., Enc. Royale et Conti.

Entrepot de Tapis,

No 19 ...... Rue de Chartres ...... No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que:

MEDAILLONS, velours, tapisserie,

WILTON, [illegible]

VENITIENS et autres tapis,

NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c,

TOILE CIREE [illegible]

A. BROUSSEAU & Co.

Département des Travaux Hydrauliques.

Banque du Commerce de la Nlle Orléans, 6 février 1864.

UNE élection de six directeurs de cette compagnie, [illegible]

ROUES.

A VENDRE, cinq paires d'excellentes roues pour transport de bois de construction, [illegible]

EDMUND M. IVENS, Rue St Charles, No 33.

Papier peint! Papier peint!

M. CHEISMAN vend à son magasin, rue de Chartres, [illegible] PAPIERS PEINTS, [illegible]

E. CHEISMAN.

AVIS.

LE soussigné, ayant recommencé l'importation de marchandises françaises et autres pays d'Europe, a nommé M. JULES LOUVRIER, son agent à Nouvelle-Orléans. [illegible]

Richard, Aldige & Cie

AVIS.

LE soussigné ayant la procuration de L. H. Richard, de Paris, [illegible]

J. LOUVRIER, 76 rue Canal.

C. JAUBERT & Co.,

41 ...... RUE DE CHARTRES 41

Marchandises de Printemps

Et Ordre Exclusivement.

[illegible]

C. JAUBERT & Co., 41 rue de Chartres.

AVIS AUX TAILLEURS ET MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

OUVERTURE DE LA SAISON DE PRINTEMPS.

Ancienne maison MINVIELLE,

E. GIRARD & COUTEUX, Success.

[illegible] coin Chartres et Bienville.

Viennent de recevoir un très grand assortiment de

Casimirs en tous genres,

Mousseline de laine,

Mélangés unis,

Draps zéphire,

Satins de laine,

Grains de poudre,

Mérinos double chaîne

Draps côtelés,

Bombasines,

Alpacas,

Coutil blanc,

Coutils fantaisie,

Gingas et bleu,

Piqués pour gilets,

Percalines,

Cotons blancs,

Toiles à revers,

Percales de Chine,

Satinettes,

Jeans,

Calemandes du pays,

Velours de chasse.

FLANELLES BLANCHES, à carreaux, fantaisie, bleus et rouge en écarlate.

SOIE A COUDRE—Cordonnet pour machines à coudre—enfin tout le laine et toutes les fournitures pour TAILLEURS.

DRAPS ET BOUTONS MILITAIRES.

NOUS invitons les acheteurs de la ville et de la campagne à venir visiter notre stock; ils trouveront au tout le plus assortiment et les prix les plus bas du marché.

E. GIRARD & COUTEUX

Argent à prêter.

CENT MILLE PIASTRES en sommes de $1,000 à $5,000 avec hypothèques sur propriétés foncières dans les limites des quatre Districts de la Nlle Orléans. S'adresser, rue Royale No 31, à

JOHN FRANCIS CLAY.

Drogues et Médicaments.

Le soussigné a acheté les DROGUES, les MEDICAMENTS et les PRODUITS CHIMIQUES de l'ancien établissement de M. Ed. KENNEDY qui continue dorénavant à recommander [illegible]

M. F. SENAT qui a dirigé et le dernier les affaires de l'établissement [illegible]

EDOUARD MONTEUSE.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

LE huit du courant, à une élection de Directeurs de cette Banque, ont été dument élus—

W. H. Avery, Aut. Carrière,

Jules A. Blanc, Pablo Oriol,

Alex. Brother, J. H. Kennedy,

E. Eagler, J. M. Lapeyre,

E. Peale.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été élu Président de l'institution.

L. BERNARD, Caissier.

EN débarquement du bateau à vapeur Ohio Belle—100 barils whisky du Cincinnati.

FRED AVET & Co. 100 Vieille Levée, Nos 59 et 61.

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c

41 ...... Vieille-Levée 41

NOUVELLE-ORLEANS.

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MEDOC,

[illegible]

E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée.

VAPEURS, NAVIRES, &c.

POUR NEW YORK, via la Havane, Départ, le 25 février 1864, à 4 heures 1/2 P. M.

POUR NEW YORK et la HAVANE—Le beau steamer de première classe MATANZAS, [illegible]

AVENDANO FRERES, [illegible]

POUR NEW YORK,

Départ MERCREDI, 24 courant, à 5 h. P. M.

Le beau steamer neuf YAZOO, [illegible]

WARNEKEN & CO. [illegible]

POUR NEW YORK via la HAVANE—Départ SAMEDI, 27 février—Le steamer [illegible] [illegible]

WM. J. REID, Rue des Magasins, No 33

Départ, SAMEDI, 27 février, à 8 h. du matin.

POUR NEW YORK—Le steamer GEORGE CROMWELL, [illegible]

ALFRED M. CLEON, [illegible]

POUR NEW-YORK et la HAVANE

Départ SAMEDI, 5 mars, à 8 heures du matin.

Le beau steamer MORNING STAR [illegible]

ELLIOT & McKEEVER.

POUR BATON ROUGE,

Le beau steamer NATHANIEL P. BANKS, [illegible]

GEO. F. TYLER & Co. Rue des Magasins, No 27

Départs les MARDIS à 5 h. P. M., et VENDREDIS à 5 P. M.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE—Le beau bateau BELLE CREOLE, [illegible]

LEVY & DIETER, No 27, rue Carondelet.

POUR BATON ROUGE.

Paquebot régulier pour Baton Rouge—le magnifique bateau à vapeur N.W. ORLEANS capitaine A. J. May, [illegible] les SAMEDIS et MARDIS, à 5 heures de l'après-midi.

[illegible]

A. BRITTON, Enc Front No 7.

Paquebot pour le Bayou Lafourche,

Deux fois par semaine.

Le beau bateau neuf FAWN capitaine W. R. Greathouse, [illegible]

JOHN T. TITUS, agent, [illegible]

Pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur BLACK HAWK, [illegible]

Paquebot pour Baton Rouge.

Départ, les VENDREDIS et les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi.

Paquebot régulier semi hebdomadaire pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JENNIE ROGERS, [illegible]

A. BRITTON, Enc Front, No 7.

Jour de départ; LUNDI, à 5 heures P. M., et VENDREDI, à 10 heures A. M.

Pour PORT HUDSON ET BATON ROUGE—[illegible] RUSSELL, [illegible]

E. CONERY, rue Gravier, No 39

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot METEOR, capitaine C. L. Salisbury, [illegible]

C. W. GRAHAM & Co, [illegible]

Pour Liverpool, le Havre ou Gènes.

Le beau brick italien SILENZIO, capitaine [illegible]

PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 61 & 63, rue Vieille Levée.

A LOUER,

Pour cause de départ,

Une MAISON meublée, [illegible]

Mme OLYMPE

A l'honneur de prévenir [illegible] MODES ET NOUVEAUTES [illegible]

Mme DUPUY, de retour de voyage [illegible] MARCHANDISES DE PRINTEMPS, telles que CHAPEAUX, FLEURS et RUCHES, [illegible]

Propriétés de valeur dans la rue Nlle Levée,

A VENDRE

Pour des billets de la Banque de la Louisiane.

1o—BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES, sur le terrain formant l'encoignure des rues Nlle Levée et Notre Dame, [illegible]

2o—DEUX MAGASINS EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, [illegible]

3o—QUATORZE TERRAINS formant le coin des rues Julia, Tchoupitoulas et Commerce, [illegible]

4o—LA MAISON No 2?? de la rue Coustance, [illegible]

Conditions de la vente—Comptant, en billets ou certificats de dépôt de la Banque de la Louisiane.

[illegible]

CHARBON CANNEL D'ECOSSE.

[illegible]

EDMUND M. IVENS.

Propriétés à vendre.

[illegible]

E. FAUCHET, [illegible]

Avances en argent.

Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à une maison, MM. STOFFORD, TILESTON & CO. à New York.

WM. J. REID, Rue des Magasins No 33.

Habillements pour Nègres.

Les propriétaires [illegible]

Louisiana Steam Clothing Manufactory,

Nos 144 & 146, RUE DU CANAL.

AVIS.

LEON COUGET prévient le public [illegible] MAGASIN DE VINS, COGNACS et LIQUEURS, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches et vêtements,

PAR HOFFMAN & MARKS.

J. HOFFMAN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres No 38.

MERCREDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—[illegible]

Vente de marchandises sèches, par colis,

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 38

MERCREDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—[illegible]

Goelette—Goelette,

PAR PHINNEY & AMORY, encanteurs, pour les prises des Etats-Unis—Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, par ordre du Marshal de l'Etat-Unis pour le District oriental de la Louisiane, JEUDI 25 février 1864 à midi, [illegible] la goélette INDEPENDANCE [illegible]

Marchandises sèches, habillements, bottes et souliers, chapeaux, &c

PAR GABRIEL LEAUMONT

Salles d'encan 69, rue de Chartres.

MERCREDI, 24 courant, à 10 heures du matin, [illegible]

Vente hebdomadaire, de vins, eaux-de-vie, whisky, absinthe, sardines &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI, 24 du courant à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 20 rue Vieille Levée [illegible]

50 actions de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur.

Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mercredi, 24 février 1864, à midi, au bureau de l'encanteur—50 actions de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans. Conditions—Comptant.

Succession de J. H. A. Frost,

Scrip d'Assurance.

PAR JULIAN NEVILLE, Encanteur.

Bureau, Commercial Place No 11.

[illegible]

SCRIP.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. [illegible]

Succession de J. H. A. Frost.

Scrip d'assurance, Actions, etc.

PAR JULIAN NEVILLE, Encanteur.

Bureau, Commercial Place, No 11.

[illegible]

Linge fait, chapeaux, chaussures et marchandises sèches,

PAR E. ROGER & Co.

Joseph HOLT, encanteur.

JEUDI, 25 courant, il sera vendu à 10 heures du matin [illegible]

800 lots linge fait et chapeaux divers

50 caisses chaussures,

100 lots marchandises sèches.

TROIS CENTS LOTS

De marchandises sèches, étrangères et américaines,

PAR Wm. P. VINCENT, encanteur.

[illegible]

Indiennes françaises avariées,

PAR Wm P. VINCENT, encanteur.

[illegible]

AVIS.

LE docteur HUARD, de la Faculté de Médecine de Paris, [illegible]

AVIS.

LA société existant en cette ville, sous la raison F. RIMAILHO, NEYREY & CO. [illegible]

F. RIMAILHO, C. ESPENAN.

Cigarettes "La Honradez."

[illegible] BORNIO & BROTHER, agents des fabricants rue Gravier, No 3.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr. PRAVE.

[illegible] GAUDOZ Jne, [illegible]

A LOUER A PRIX REDUITS,

[illegible] THEODORE DANFLOUS.

Changement de domicile,

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

[illegible]

HOTEL RAINBOW,

40 ...... RUE TOULOUSE 40

CET HOTEL [illegible]

Demande de Barbier.

ON demande un bon BARBIER, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Barge à vapeur Clara, à l'encan,

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

Indigo, Suif, Laine, Mélasse, Whisky, &c.

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

WHISKY WHISKY

100 barils à l'encan,

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

Indigo, laine, suif, pois de mariné, huile Palmer, hysel, jambon, prisés, &c.

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

COTON—COTON

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

Terres de barrique, épais, caillés

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

[illegible]

Stock de groceries, vins, provisions, liqueurs, quincaillerie, &c

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Mais avarié, son, café, épices, &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Vin aux framboises et liqueurs

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Vente pour liquidation des consignations,

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Bis—bis—bis

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Foin, Foin,

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

FRUITS—Premier chargement de la saison.

Reçu par la barque Ellen [illegible] Amandes sans coquilles, Sultanes d'Angleterre, Marrons, Noix de Sparte, Raisins, Muscats.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Amelie Lay vs. Thirjusne Generelly

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

JAS. F. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Henry Larque vs. Benjamin Cohn & Hayman Levy.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

JAS. F. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

M. D. F. H. Brooks vs ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

JAS. F. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

O. Toledano, Beauchamp & Co vs. Robert W. Nadis & Co.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

JAS. F. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le Marshal provisoire des Etats-Unis.

PAR GEO. F. TYLER, encanteur.

Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Maria Taylor vs Francis Webb—No 235.

[illegible]